Communiqué de presse du comité du 23 mai 2023

Création de l'institution suisse des droits humains

En présence de plus de cent membres fondateurs, l'Institution suisse des droits humains (ISDH) a été créée ce soir à Berne. Cet organe indépendant contribuera à la protection et à la promotion des droits humains, pour tous les habitants et habitantes de Suisse et à tous les niveaux de l'État. Sous la direction de la présidente Raphaela Cueni, le comité va mettre en place les prochaines étapes pour permettre à l'ISDH de démarrer rapidement ses activités.

Aujourd'hui, plus de cent membres fondateurs ont adopté les statuts de l'ISDH et élu les membres de son comité. L'ISDH, qui prend la forme d'une corporation de droit public, est donc officiellement créée. Ses membres sont des personnes physiques ou morales dont les activités sont liées à la protection et à la promotion des droits humains. L'institution répond aux Principes de Paris, qui recommande aux États membres de l'ONU de créer une institution nationale des droits humains indépendante. Elle trouve son fondement juridique dans la loi fédérale révisée sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2023. L'ISDH gère elle-même ses ressources et choisit ses thèmes de travail prioritaires de manière autonome. Conformément à son mandat légal, elle assume les tâches suivantes : information et documentation, recherche, conseil, éducation aux droits humains et sensibilisation, promotion du dialogue et de la coopération, et échanges au niveau international sur les questions des droits humains. La Confédération finance les activités de l'ISDH par des contributions régulières et il est prévu que les cantons contribuent à l'infrastructure.

Dans les semaines à venir, le comité, composé de Raphaela Cueni (présidente), Véronique Boillet, Antonio Hautle, Matthias Hui, Marianne Hochuli et Xenia Rivkin, mettra en place le secrétariat de l'ISDH et définira une stratégie pour les thèmes de travail prioritaires de l'institution. La composition du comité reflète les différentes forces sociales qui s'engagent en Suisse en faveur des droits humains : représentants et représentantes de différentes régions de Suisse, dotés d'une expérience dans les domaines de la science, de l'économie, du plaidoyer et de la société civile.

Créé il y a un an, le groupe de travail chargé de la création de l'Institution nationale des droits humains (ISDH) a convoqué l'assemblée constitutive qui vient de se dérouler avec succès. Composé de représentants et de représentantes de la société civile, de commissions extraparlementaires, de différents services fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ainsi que d'un représentant des milieux économiques, le groupe de travail a élaboré les bases de l'institution, sous la coordination de la division Paix et droits de l'homme du DFAE. Le 1er décembre 2022, il a organisé une réunion publique d'information sur le processus en cours, intitulée « L'institution suisse des droits de l'homme se concrétise ! », et a pris note des attentes des différents groupes d'interlocuteurs.

La création de l'Institution suisse des droits humains répond à une exigence formulée depuis de nombreuses années en matière de politique des droits humains. La présidente Raphaela Cueni a remercié les initiateurs et initiatrices du projet, et en particulier les membres du groupe de travail pour leur engagement de longue date. Elle a affiché son optimisme : « Nous sommes convaincus qu'avec son travail, l'ISDH jouera un rôle important dans la réalisation des droits humains en Suisse ».

Renseignements complémentaires :

Raphaela Cueni, présidente de l'ISDH (raphaela.cueni@unisg.ch, +41 (0)79 676 68 63)

Véronique Boillet, membre du comité (pour des renseignements en français) (veronique.boillet@unil.ch, +41 (0) 21 692 28 08)